

Résolution du Comité de filière sur la création d'un groupe de travail sur dédié à la rénovation des modes de financements de l'accueil

Cette résolution a été adoptée par le bureau du Comité de filière petite enfance le 21 février 2025.

Le bureau du Comité de filière « petite enfance » considérant :

- les annonces de la ministre en charge de la Famille et de la Petite Enfance fin 2024 relatives aux réflexions quant à la rénovation des modalités de financement pour l'accueil du jeune enfant, ainsi que la confirmation du lancement de ces travaux par la ministre en charge du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles en février 2025 devant le Comité de filière petite enfance réuni en réunion plénière ;
- que les réflexions relatives à la rénovation des modes de financement des modes d'accueil sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur la pérennité des emplois, la qualité de vie et des conditions de travail des professionnels, le développement des carrières et l'attractivité au sein de ces métiers ;
- que ces réflexions doivent porter sur l'ensemble des types d'accueils individuels et collectifs, sans distinction de modèle économique ou de financement ;
- que les membres du comité de filière petite enfance, rassemblent l'ensemble des représentants des acteurs du secteur et permettent à ceux-ci de travailler de concert avec les administrations techniques des ministères ;

Décide de la création en son sein d'un nouveau groupe de travail dédié à la rénovation des modes de financements de l'accueil afin de contribuer aux travaux initiés sur le sujet par la ministre en charge du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.